

## OFFICE NOTARIAL · DOCUMENTS À TRANSMETTRE

# Préparer *une donation.*

Pour préparer une donation simple ou une donation-partage dans les meilleures conditions, l'Office vous remercie de rassembler les documents suivants. Cette liste vaut pour la majorité des projets de transmission ; selon les biens transmis et la configuration familiale, certaines pièces complémentaires pourront vous être demandées.

## État civil et identité des donateurs

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité pour chacun des donateurs.
- Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois.
- Copie du livret de famille à jour.
- Copie du contrat de mariage ou de la convention de PACS, le cas échéant.
- Copie du jugement de divorce, le cas échéant.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.

## État civil des donataires

- Copie de la pièce d'identité de chaque donataire.
- Copie de l'acte de naissance de chaque donataire (moins de trois mois).
- Pour les donataires mineurs : autorisation des deux parents et, dans certains cas, autorisation du juge.
- Pour les donataires majeurs sous mesure de protection : décision de tutelle ou de curatelle.
- Justificatif de domicile de chaque donataire majeur.

## Biens envisagés pour la transmission

*Selon la nature du bien, des pièces différentes seront sollicitées.*

- Bien immobilier : titre de propriété, dernier avis de taxe foncière, diagnostics si applicables, état descriptif de division pour un lot de copropriété.
- Parts ou actions de société : statuts à jour, derniers bilans, registre des mouvements de titres.
- Somme d'argent : coordonnées du compte bancaire émetteur, RIB.
- Mobilier, oeuvres d'art, bijoux : description précise, valeur estimative, expertise éventuelle.
- Portefeuille de valeurs mobilières : relevé de compte-titres à jour.

## Donations antérieures déjà consenties

*Information essentielle pour le calcul des abattements et la cohérence civile de la transmission.*

- Copies des actes de donation antérieurs, quels qu'en soient la date, le bénéficiaire et la nature.
- Déclarations de dons manuels (formulaire 2735) déposées à l'administration fiscale.
- Trace écrite ou souvenir précis d'un don non formalisé consenti à un enfant ou un tiers.

## Objectifs et structure envisagée

*À discuter lors du premier rendez-vous patrimonial.*

- Donation simple ou donation-partage envisagée.
- Donation en pleine propriété, en nue-propriété avec réserve d'usufruit, ou en démembrement avec quasi-usufruit.
- Saut de génération éventuel au profit des petits-enfants (donation-partage transgénérationnelle).
- Inclusion ou non d'une clause de retour conventionnel, de réversion d'usufruit, d'interdiction d'aliéner.
- Si entreprise familiale : projet de pacte Dutreil envisagé.

## Patrimoine global des donateurs

*Pour permettre une analyse patrimoniale en cohérence avec la transmission envisagée.*

- Liste des biens immobiliers détenus par les donateurs avec valeur indicative.
- Liste des comptes bancaires, livrets, placements financiers et assurances-vie.
- Liste des parts de société et de tout actif professionnel.
- Liste des passifs en cours.

Cette liste est indicative. Nous l'adaptons à votre projet patrimonial lors du premier rendez-vous. Pour toute question : 01 88 32 97 60 ou [segur.75345@paris.notaires.fr](mailto:segur.75345@paris.notaires.fr).